

VADEMECUM MOBILITÉS ERASMUS + COURTES HYBRIDES

Le programme Erasmus + prévoit que la mobilité (études et stage pour les étudiants ; formation et enseignement pour les personnels) puisse être réalisée de façon hybride, c'est-à-dire une mobilité mêlant séjour physique à l'étranger et activités virtuelles.

Pour les étudiants en mobilité d'études, cela ouvre la possibilité à des mobilités d'études courtes, hybrides selon 2 modalités : **Mobilité d'études courte hybride (individuelle) et « Blended Intensive Programme (BIP) » ou Programme intensif hybride en français (projet pédagogique de groupe)**

Ce Vademecum concerne la mobilité courte hybride individuelle

Mobilité d'études courte hybride (individuelle)

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une mobilité individuelle d'études dans une université **partenaire, d'un pays Erasmus+**, qui combine :

- Une période de mobilité physique courte : 5 à 30 jours obligatoires sur place. **Il est donc important de prévoir des activités pédagogiques sur au moins cinq jours calendaires différents.**
- Des **activités pédagogiques en ligne** avant et/ou pendant et/ou après la mobilité physique,
- Reconnue par l'obtention de **3 crédits ECTS** dans le diplôme national suivi par l'étudiant.

Par exemple : le suivi d'un module spécifique, d'un séminaire, d'un atelier, d'une école d'été etc. qui prévoient des cours sur place (entre 5 et 30 jours) et des cours en ligne ou des travaux de groupe à distance, et dont la réussite est reconnue par 3 crédits ECTS dans la licence 2 de l'étudiant.

L'activité hybride suivie n'est pas forcément destinée uniquement à des étudiants en mobilité mais ouverte aux étudiants d'une ou plusieurs universités partenaires dont l'accord d'échange le permet.

NB : Au niveau doctorat, il est possible de réaliser une mobilité courte non hybride : 5 à 30 j sur place, sans activité virtuelle complémentaire obligatoire, mais avec la reconnaissance de l'équivalence de 3 crédits ECTS (soit l'équivalent de 75 à 90h de formation et travail personnel) dans l'obtention du doctorat.

- **Prérequis**

Comme la mobilité d'études longues, la mobilité courte hybride Erasmus+ suit un certain nombre de critères :

- Elle doit être prévue dans un accord inter-institutionnel Erasmus+ (IIA) entre les deux établissements
- Elle doit être autorisée dans la formation de l'étudiant
- Elle doit être reconnue par des crédits (3 ECTS minimum) ; elle doit donc soit figurer dans la maquette du diplôme, soit constituer une modalité de validation possible d'un cours de 3 ECTS figurant dans la maquette du diplôme.
- Elle doit faire l'objet d'un learning agreement-contrat d'études validé entre les référents pédagogiques de l'établissement de départ, de l'université d'accueil et l'étudiant
- Elle doit faire l'objet d'un relevé de note/résultats pour la reconnaissance des 3 crédits ECTS au retour de mobilité

- **Financement**

La mobilité d'études courte hybride peut faire l'objet d'une bourse Erasmus+ « SMS mobilité courte » comprenant une somme pour l'aide aux frais de séjour (forfait journalier selon le pays) et une aide aux frais de voyage (forfait kilométrique selon la distance) + compléments inclusion et/ou voyage écoresponsable.

La bourse est délivrée par l'établissement de départ de l'étudiant. Pour des étudiants de Lyon 3 participant à une mobilité courte dans une université partenaire, c'est donc Lyon 3 qui verse la bourse. Les montants versés sont définis par les règles de répartition des fonds Erasmus+ en vigueur à Lyon 3.

Comment mettre en place la mobilité courte hybride sortante (responsables de formations /enseignants) ?

Si vous voulez ouvrir votre formation à la possibilité d'une mobilité courte hybride, de façon large ou ciblée, vous devez définir :

- L'objectif de la mobilité hybride : élargir les possibilités de mobilité à des étudiants qui ne partiraient pas un semestre ? Répondre à un calendrier particulier ? Répondre à une proposition d'université partenaire ?
- L'étendue de l'ouverture à la mobilité hybride : pour 1 cours ? pour plusieurs cours de la formation ? Combien d'étudiants maximum (nombre de places déterminées par les accords d'échange et la disponibilité de bourses)
- La période possible de mobilité courte hybride pour les étudiants dans le calendrier de la formation

Une fois votre projet identifié, vous devez vous rapprocher des assesseur-es diplôme et relations internationales de votre composante pour étudier les possibilités de reconnaissance des 3 crédits ECTS dans le diplôme national. Si la mobilité constitue une modalité de validation d'un cours de la maquette, il se peut que sa reconnaissance implique une modification des MCCC du cours : il convient d'anticiper ce point en fonction du calendrier des MCCC. L'adossement à un cours évalué par un contrôle continu en classe (plutôt que par un partiel ou un semi-partiel) présente plus de souplesse.

Dans le même temps, il convient de prendre contact avec la direction des relations internationales à l'adresse international.exchanges@univ-lyon3.fr et de soumettre une fiche-projet pour étudier

- Les accords d'échange prévoyant déjà de la mobilité courte ou ceux qui peuvent être modifiés/créés comme tels

Attention : un accord d'échanges prévoit de la réciprocité ; vous devez pouvoir projeter d'accueillir des étudiants entrants dans les années d'application du contrat

- Les possibilités de bourses Erasmus pour les étudiants participants
- Les personnes des services à Lyon 3 et dans l'université partenaires à associer/informer du projet

Les demandes de financement Erasmus + pour toutes les mobilités de l'année N sont faites pendant l'année N-1. **Il convient donc de prendre contact bien en amont afin de s'assurer que nous disposerons des fonds nécessaires pour verser les bourses.**

Une fois ceci clarifié, vous pouvez prévoir des sélections d'étudiants sortants sur la base de critères pédagogiques/linguistiques et un calendrier adapté aux activités et à la demande de bourse des étudiants. Enfin, avant le départ, il conviendra de valider les *learning agreements* des étudiants.

Comment accueillir des étudiants en mobilité courte hybride entrante ?

Si vous voulez accueillir des étudiants en mobilité courte hybride dans votre formation, vous devez

- Prévoir un cours, module, activité de 5 à 30 jours sur place, associé à une activité pédagogique en ligne avant/pendant/après, ouvert aux étudiants locaux et à X étudiants en mobilité des universités partenaires. La réussite de cette activité doit rapporter 3 crédits ECTS
- Intégrer la partie physique et la partie en ligne dans le calendrier de la formation
- Vous rapprochez des assesseur-es diplôme et relations internationales de votre composante pour étudier les possibilités de reconnaissance des 3 crédits ECTS dans le diplôme par les étudiants qui la réaliseront
- Vous rapprocher de la DRI pour connaître les accords avec les universités partenaires prévoyant de la mobilité courte et étudier les possibilités de l'introduire le cas échéant
- Prévoir des sélections éventuelles selon le nombre de place et les accords avec les universités
- Prévoir de valider des learning agreements
- Vous rapprocher de la scolarité de la formation et de la DRI pour prévoir l'inscription des étudiants comme des étudiants entrants